

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix neuf, le 03 avril à 18h 30, le Conseil Municipal de la Commune de VILLERS-ECALLES, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Christophe EMO, Maire de VILLERS-ECALLES.

		présent	absent	procuration à
EMO	Jean-Christophe	X		
SAUMON	Michel	X		
PREVOST	Francis	X		
MOUTON	Janine	X		
CADIOU	Liliane	X		
GRANLIN	Valérie	X		
BRUEL	Didier	X		
LEVILLAIN-LAVENANT	Erika	X		
LEBLOND	Rémy	X		
TREARD	Christian		X	
COURANT	Noémie	X		
SERAPHIN	Ludovic	X		
CHERON	Virginie	X		
MUTEL	Laurent	X		
FLEURY	Sophie	X		
VASSEUR	Ludivine		X	TAUDON-HARS P.
TAUDON-HARS	Pascale	X		
VIELLE	Raphaël	X		
LAUNAY	Jean-Noël	X		

Mme TAUDON-HARS est nommée secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/03/2018

Approuvé à l'unanimité

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Compte Administratif 2018 est adopté à l'unanimité et s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	1 648 094.75 €
Recettes	1 601 735.71 €
Report N-1	+ 151 165.49 €

Investissement

Dépenses	810 789.69 €
Recettes	2 214 881.17 €
Report N-1	-1 166 503.64 €

excédent : 342 394.29 €

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Conseil approuve le compte de gestion du receveur qui correspond au centime près au compte administratif.

Suite à la demande formulée lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, il est précisé que les économies des charges à caractère général en 2018 de 14% relèvent principalement des postes suivants.

- Réduction des fuites d'eau
- Coupure nocturne de l'éclairage public
- Suppression d'achats de petits matériels et de fournitures (fin des APS)
- Report d'entretiens courants (fertilisation, voirie, bâtiments)
- Réduction des animations et du nombre de bulletins municipaux
- Suppression des photocopies couleur

FISCALISATION DES SYNDICATS

Le Conseil décide de reconduire en 2018 la fiscalisation de la redevance au Syndicat de Bassin Versant.

TAUX D'IMPOSITION

Au vu des nouvelles contributions le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition suivants:

	Bases notifiées	Taux votés	Variation des taux	Produit voté
T. H.	1 853 000	16.42 %	0 %	304 263
TFPB	2 594 000	16.90 %	0 %	438 386
TFPNB	41 800	40.74 %	0 %	17 029
CFE	2 137 000	22.87 %	0 %	488 732
total	6 625 800			1 248 410

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

	2019
A.C.V.E.	935
Anciens Combattants	750
Aristraitchats	300
CNVE	750
Comité d'Amitié aux Anciens	750
Comité de Jumelage	1170
Coop. Scolaire J. Prévost	2000
Espoir LAO	250
Football.C.V.E.	750
Hathor	575
Jardins ouvriers	180
karaté	930
Mains Agiles	750
majos stars de Villers-Ecalles	930
P.P.V.E.	750
R.E.V.E.	930
Radio Horizon FM	575
Tae Kwon Do Club	930
Tennis Club	750
TOTAL	15230

Il est précisé qu'en l'absence de présentation des comptes de l'association du 31 décembre de l'année en cours, les subventions votées ne pourront plus être versées.

Association PROJECTEUR

Le conseil décide d'attribuer une subvention d'un montant de **575 €** à l'association « Projecteur ».

BUDGET PRIMITIF 2019

AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le compte administratif 2018

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 en section Fonctionnement
art. 002 104 806.45€
- report de l'exédent d'investissement 2018 à l'art. 001 237 587.84€

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Budget Primitif 2019 est adopté à l'unanimité, et s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses et recettes 1 755 403 €

Investissement

Dépenses - R.A.R. et recettes 1 396 856 €

MODIFICATION DES REGLEMENTS

Il est proposé au Conseil d'apporter les modifications suivantes aux règlements :

LOCATION DES SALLES

1. L'usage des appareils de cuisson au gaz est interdite
2. Les repas, barbecues... à l'extérieur sont interdits
3. Des utilisations gratuites supplémentaires pourront être accordées aux associations pour des évènements culturels (concert, théâtre, cinéma ...)

La modification est approuvée par 16 voix et 2 voix contre

TRANSPORT – GARDERIE – RESTAURANT SCOLAIRE

Autorisation des photographies pour les besoins de communication de la collectivité

La modification est approuvée à l'unanimité

DIVERS

DISTRIBUTION DES SACS pour déchets recyclables

Il sera demandé à la Communauté de Communes de gérer la distribution à compter du 01/01/2020

EMO	Jean-Christophe	
SAUMON	Michel	
PREVOST	Francis	
MOUTON	Janine	
CADIOU	Liliane	
GRANLIN	Valérie	
BRUEL	Didier	
LEVILLAIN-LAVENANT	Erika	
LEBLOND	Rémy	
TREARD	Christian	
COURANT	Noémie	
SERAPHIN	Ludovic	
CHERON	Virginie	
MUTEL	Laurent	
FLEURY	Sophie	
VASSEUR	Ludivine	
TAUDON-HARS	Pascale	
VIELLE	Raphaël	
LAUNAY	Jean-Noël	